Conditions générales de vente (CGV)

Les présentes conditions s'appliquent à partir du 27/02/2020.

Objet

Les présentes conditions générales de vente détaillent les droits et obligations de Mewen MICHEL, indépendant sous le statut de la micro-entreprise (ci-après dénommé *le Prestataire*), et de son *Client* dans le cadre de la vente des produits et services suivants :

- activités de formation et de conseil sur les problématiques et solutions liées à l'environnement ;
- production de vidéo ou de photographies ;
- activités de conseil, conception, réalisation ou maintenance de solutions informatiques logicielles.

Le ou les produits et services choisis sont ci-après dénommé Prestation.

Le Client adhère sans réserve aux présentes modalités, sauf conditions particulières consenties par écrit entre le Prestataire et le Client.

Commande

Les commandes ne sont considérées comme définitives qu'après signature et approbation du devis par le Client, confirmation de la part du Prestataire puis versement d'un acompte d'au moins 30% du montant global du devis.

Le défaut de confirmation de la part du Prestataire sous 8 jours vaut acceptation de la commande.

Le défaut de versement de l'acompte de la part du Client sous 8 jours invalide la commande.

Toute modification de la commande devra faire l'objet d'un accord écrit.

Livraison

Dans le cas d'une Prestation vidéo, la facture sera émise à l'envoi du brouillon final, au plus tard à la date limite de livraison prévue à l'établissement du contrat. La version définitive sera envoyée à réception du paiement par transfert informatique de fichier ou autre support déterminé à l'avance.

Pour toute autre Prestation, la réalisation se fait à la date et l'heure prévues à l'établissement du contrat.

Les prix de la Prestation vendue sont ceux en vigueur au jour de la prise de commande. Ils sont libellés en euros et calculés hors taxes. Le Prestataire n'est pas assujetti à la TVA (*article 293 B du CGI*). Des frais de déplacement pourront être appliqués en supplément.

Les prix pratiqués sont au forfait demi-journée pour les activités de formation et de conseil sur les problématiques et solutions liées à l'environnement et à l'heure pour les autres.

Les frais de communication à distance entre le Prestataire et le Client, tels que la connexion à Internet, les communications téléphoniques ou les courriers sont à la charge du client.

Le Prestataire s'accorde le droit de modifier ses tarifs à tout moment.

Rabais et ristournes

Les tarifs proposés comprennent les rabais et ristournes que le Prestataire serait amené à octroyer compte tenu de la prise en charge par le Client de certaines prestations.

Escompte

Aucun escompte ne sera consenti en cas de paiement anticipé.

Modalités de paiement

Le règlement de la **Prestation** s'effectue :

- soit par chèque ;
- soit par virement;

Sauf dérogation contraire, les factures sont payables à réception.

Si la Prestation s'effectue sur plusieurs mois, des situations mensuelles peuvent être établies sur la base des travaux exécutés pour le mois considéré. Ces facturations mensuelles n'auront qu'un caractère provisoire pour permettre le règlement des acomptes. À la livraison, une facture définitive et récapitulative sera établie et servira de base au règlement définitif.

Annulation et remboursement

En cas d'annulation de la part du Client au plus tard 72h avant le début de la réalisation de la Prestation, le montant de l'acompte ne sera pas remboursé et les frais engagés par le Prestataire seront à la charge du Client. Le reste du montant prévu au devis ou contrat ne sera pas dû.

En cas d'annulation de la part du Client entre 72h avant le début de la réalisation de la Prestation et sa livraison, il sera facturé 60% du montant prévu au devis ou contrat ainsi que les frais de déplacement déjà engagés.

En cas d'annulation après le début de la réalisation, la totalité du montant prévu au devis sera exigé.

En cas d'annulation de la part du Prestataire entre la commande et la livraison, le Prestataire s'engage à rembourser toute somme déjà versée par le Client. Une telle annulation ne pourra donner lieu au versement de dommages et intérêts à quel titre que ce soit.

Retard de paiement

En cas de retard de paiement total ou partiel de la Prestation livrée à temps, le Client doit verser au Prestataire une pénalité de retard égale au taux directeur semestriel de la Banque centrale européenne (BCE), majoré de 10 points. Le taux directeur retenu est celui en vigueur au jour de la livraison de la Prestation.

Cette pénalité est calculée sur le montant TTC de la somme restant due, et court à compter de la date d'échéance du prix sans qu'aucune mise en demeure préalable ne soit nécessaire.

En sus des indemnités de retard, toute facture non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros due au titre des frais de recouvrement (*Articles 441-6 et D. 441-5 du code de commerce.*)

Clause résolutoire

Si dans les quinze jours qui suivent une mise en demeure, le Client ne s'est pas acquitté des sommes restant dues, le Prestataire pourra prétendre à l'allocation de dommages et intérêts. L'encours à payer devient immédiatement exigible pour la totalité.

Litiges

Les présentes conditions sont régies par les lois françaises. Toute contestation ou litige qui pourrait naître de l'interprétation ou de l'exécution de celles-ci devra faire l'objet d'une recherche d'un accord amiable pour mettre fin au différend. En cas de désaccord persistant, le litige sera de la compétence des tribunaux dont dépend le Prestataire.

Force majeure

La responsabilité du Prestataire ne pourra pas être mise en œuvre si la nonexécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes conditions générales de vente découle d'un cas de force majeure. À ce titre, la force majeure s'entend de tout événement extérieur, imprévisible et irrésistible au sens de l'article 1148 du Code civil.